

**Nombre de membres**

**en exercice:** 19

**Présents :** 16

**Votants:** 17

**Séance du vendredi 09 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Abel MARTIN.

**Sont présents:** Christian BOURGOIN, Martine CHAIGNON, Roger DÉMONTÉ, Sophie HUET, Abel MARTIN, Mathieu PATIN, Jean PIRON, Régis SCHELLAERT, Frédéric SUZANNE, Dominique TALVARD, Jocelyne DUSSAULT, Marie-Laure JAVON, Nadine BULIK, Chantal GONCALVES DA SILVA, Jean-Gérard JAFFORY, Albert LECLERC

**Représentés:** Jordan MOINEAU

**Excuses:**

**Absents:** Sophie ALLARY, Guillaume ROBINET

**Secrétaire de séance:** Jean PIRON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30, procède à l'appel, un secrétaire est nommé.

Il est procédé à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs après avoir composé le bureau de vote :

Président : Abel MARTIN, Maire

Asseseurs : Messieurs Christian BOURGOIN & Régis SCHELLAERT (les plus âgés de l'assemblée), Mathieu PATIN & Frédéric SUZANNE (les plus jeunes de l'assemblée), Jean PIRON secrétaire

**Objet: Procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs - DE 036 2023**

Le procès-verbal d'élection est annexé au présent procès-verbal de séance.

Mme BULIK absente en début de séance et n'ayant pas pris part au vote en vue de l'élection sénatoriale de septembre 2023, arrive à 20h.

M MARTIN étant parti afin de délivrer les plis de l'élection à la gendarmerie de secteur, Château Renard, M TALVARD invite le conseil à reprendre le cours de la séance avec la continuité de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de séance du 22 mai 2023 est approuvé à l'unanimité. M SUZANNE fait part d'une erreur de frappe sur l'année indiquée en page 3, paragraphe "Manifestation culturelle", 4ème ligne => 2023 et non 22023.

**Objet: Vote de crédits supplémentaires - Service Eau BP 2023 - DE 037 2023**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1666.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		1666.00
<b>TOTAL :</b>		<b>1666.00</b>	<b>1666.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>1666.00</b>	<b>1666.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### Commission Eau

Un rappel est fait :

- A l'époque du lancement de projet de la réhabilitation du réseau d'eau potable, 4 secteurs de réseaux prioritaires détectés, le 1er secteur étant le plus chargé vers Les Desvignes.
- Le projet a été annulé en 2022 à la suite de l'étude.
- Il a été décidé de refaire des analyses complémentaires suite aux analyses réalisées par l'ARS en 2015.
- 2 analyses à 15 jours d'intervalle ont été réalisées en avril 2023 : analyses sur le 1er secteur puis purge puis nouvelles analyses = toujours présence de CVM mais en quantité moindre. 2 points posent problème : Le Charme et Les Desvignes (analyses annexées)

La commission Eau préconise de refaire des analyses sur d'autres secteurs sur Montcorbon : 1ère analyse puis purge puis 2ème analyse.

Les travaux de réhabilitation s'élèvent à 1,5 millions d'euros => si travaux = sur tout le réseau.

Analyses à réaliser sur le réseau et non chez les particuliers => lieudits Le Charme et Les Fresnes.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation d'autres analyses à différents endroits du territoire sur Montcorbon, là où de forts taux de CVM avaient été détectés et préconise 8 jours entre les 2 analyses et après la purge.

### Information de dernière minute

M TALVARD informe d'un mail reçu le 8 juin 2023 informant la possibilité d'arrivée d'un dentiste. M PIRON prend la parole : le professionnel habite Migennes, n'a pas pu s'y installer (refus du conseil de l'ordre de l'Yonne des dentistes). Il travaille actuellement sur Orléans et souhaiterait s'installer plus près. Il pourrait ouvrir le cabinet dès la fin août. Le cabinet n'est pas prêt, il nécessite quelques travaux de mise ne conformité (cloison à modifier, cloison à installer pour l'implantation de sa radio panoramique, sanitaires à mettre aux normes pour les personnes handicapées, électricité, ..). Il peut faire livrer son fauteuil pour le 21 juin 2023, il demande à ce que le carrelage soit refait, il apporte tout son matériel.

Actuellement, le bien est composé de 2 cabinets, 1 salle d'attente, 1 espace d'accueil, 1 sanitaire, 1 salle annexe.

Le cabinet laissé en l'état par le précédent dentiste doit être déménagé (papiers patients, outils professionnels...) et stocké dans l'atelier technique à Montcorbon.

La commission travaux doit aller sur place afin de chiffrer les travaux.

Il faut envisager les conditions du bail professionnel => le conseil doit se réunir en séance extraordinaire.

Mercredi 14 juin, le dentiste revient avec le professionnel en imagerie . Rdv 10h00.

Réunion de la commission travaux à programmer en fin de séance.

M DÉMONTÉ demande s'il est prévu de changer les gravillons sur les cavurnes => Mme DUSSAULT répond que la commission cimetièrre en a déjà parlé, ça va être fait.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.